

CETTE LUTTE INCONTOURNABLE CONTRE LE PROJET OPTILAB, NOUS POUVONS LA REMPORTER!

TOUS ENSEMBLE ET SOLIDAIRES!



LA CSN POURSUIT LA LUTTE POUR UN MORATOIRE SUR LE PROJET OPTILAB

Le projet Optilab continue de soulever beaucoup d'inquiétude et les réponses ne sont toujours pas au rendez-vous, ce qui confirme l'improvisation du ministre Barrette. Le ministre de la Santé et des Services sociaux maintient le changement d'employeur pour le 1^{er} avril 2017 alors que plusieurs incertitudes subsistent en matière de transport des échantillons et que l'appel d'offres n'est toujours pas conclu pour le système informatique. Rappelons que c'est ce même ministre qui affirmait il n'y a pas si longtemps qu'Optilab ne serait pas implanté sans ces prérequis.

EN ACTION POUR DÉFENDRE NOS LABORATOIRES MÉDICAUX

La CSN mène la lutte sur plusieurs fronts dans ce dossier et elle continue de réclamer avec détermination un moratoire sur la fusion des laboratoires médicaux. La mobilisation demeure active sur le terrain partout en région. Le 10 janvier, par exemple, ce sont plus de 200 personnes qui ont répondu à l'appel de la CSN sur la Côte-Nord en formant une chaîne humaine pour dire non au projet Optilab. Plusieurs autres actions se sont tenues dans les dernières semaines. Des actions de visibilité ont eu lieu à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont ainsi qu'à l'Hôpital Santa-Cabrini durant le mois de décembre. De plus, une manifestation a eu lieu à Sainte-Anne-des-Monts le 17 décembre, à laquelle participait le maire de la municipalité. Plusieurs actions seront aussi mises en place tout au long du mois de janvier, notamment au CHU Sainte-Justine pour sensibiliser la population sur les impacts du projet.

Par le biais de ces actions et des différentes sorties médiatiques, nous voulons nous assurer de sensibiliser la population tant sur les effets qu'a le projet Optilab sur les services que sur les coupes de postes et la dévalorisation des emplois en région.

Parallèlement aux actions régionales, un guide a été remis aux syndicats pour les accompagner localement et bien les outiller sur les différents recours à leur disposition dans la convention collective. À la CSN, des clauses de convention permettent de lutter contre la privatisation des services et le comité de la lettre d'entente n° 7 lui permet d'avoir des échanges avec la partie patronale nationale sur les transformations dans les laboratoires médicaux.

La CSN demeure persuadée qu'il est possible d'arrêter le projet Optilab dans sa forme actuelle. Une instance provinciale aura d'ailleurs lieu les 23 et 24 janvier 2017, afin d'échanger avec les syndicats sur la notion d'employeur et sur l'avenir des accréditations syndicales face au projet Optilab.







DEUXIÈME RENCONTRE DU COMITÉ DE LA LETTRE D'ENTENTE N°7

Une deuxième rencontre du comité de la lettre d'entente n° 7 s'est tenue avec la partie patronale. Cette dernière s'est adjoint de nouveaux membres, soit un membre de la direction du projet Optilab ainsi qu'une personne du ministère de la Santé et des Services sociaux responsable de la planification de la main-d'œuvre. La CSN a maintenu sa représentation, soit trois technologistes de laboratoire, un conseiller syndical de l'équipe de négociation et la représentante politique nationale des professionnel-les, techniciennes et techniciens.

D'entrée de jeu, la CSN a réitéré sa demande de moratoire sur le projet Optilab, tant et aussi longtemps que l'ensemble des recommandations de son comité ad hoc n'aura pas été suivi. Cette rencontre a permis d'obtenir un grand nombre d'informations. La partie patronale a notamment confirmé la centralisation de la majorité des analyses en microbiologie, de même que l'achat et le type d'appareils pour l'ensemble des 11 grappes au Québec.

Les travaux concernant les analyses en microbiologie pouvant faire l'objet de transferts sont maintenant conclus et accessibles dans les établissements pour les adapter aux différentes réalités. La partie patronale a aussi confirmé que le projet Optilab visait à se doter d'appareils de chaîne automatisés dans les laboratoires serveurs, ce qui peut avoir un impact majeur sur la profession des technologistes et des autres titres d'emploi œuvrant dans les laboratoires de biologie médicale. De plus, ces appareils seraient utilisés sur plusieurs quarts de travail, ce qui pourrait avoir un impact sur les conditions de vie et de travail.

Lors de cette rencontre, la CSN a soulevé des préoccupations transmises par les membres. À ce titre, les travaux du comité de la lettre d'entente n° 7 sont soutenus par un comité élargi composé de militants et militantes venant de toutes les régions du Québec et représentant différentes catégories de personnel. Il y a également été question de l'incertitude ressentie face à un éventuel exode des salarié-es, tous titres d'emplois confondus, dans les laboratoires associés.

Alors que le MSSS prétend sans cesse que le personnel est au cœur de ce projet, les faits démontrent pourtant le contraire. Finalement, la question de la liste de rappel ainsi que l'absence de discussion avec les syndicats locaux sur ces réorganisations ont été abordées.



RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX LE 11 JANVIER 2017

Lors de cette rencontre qui se voulait la suite de la rencontre du 28 septembre 2016, le MSSS a confirmé que le changement d'employeur s'effectuerait le 1er avril 2017, malgré plusieurs incertitudes entourant le projet Optilab. Le système de transport n'est toujours pas défini, ni le moyen pour assurer la traçabilité des spécimens. La CSN a rappelé que le transport devrait être assumé par le secteur public. De plus, l'appel d'offres concernant le système informatique n'est toujours pas finalisé.

Par contre, le MSSS a répondu à une des préoccupations soulevées par le comité de la lettre d'entente n° 7, soit celle d'avoir des serveurs autonomes par région. La recommandation du comité concernant l'importance d'avoir des échanges avec les syndicats locaux pour amoindrir les effets a aussi trouvé écho auprès de la partie patronale.

Un groupe de travail devait se pencher sur les analyses du secteur de la biochimie, mais les travaux sont actuellement sur la glace. En ce qui a trait à la pathologie, il semblerait qu'il n'y aura pas de changement majeur dans ce secteur. La microbiologie fera l'objet d'un projet pilote à l'Hôpital général juif, avant d'être centralisée dans d'autres laboratoires.



Bref, le projet connaît un ralentissement certain, mais le ministre s'entête à aller de l'avant. Nous avons d'ailleurs déploré le changement d'employeur dans un contexte où tant d'incertitudes demeurent. Il est important aussi de souligner qu'une évaluation des heures travaillées dans les laboratoires a été effectuée en fonction d'un guide ministériel. Les établissements quant à eux devaient fournir une planification de la main-d'œuvre en lien avec ces cibles ministérielles.

TOUS UNIS CONTRE LE PROJET OPTILAB

La CSN dénonce une énième réforme où un groupe restreint de médecins et de politiciens décident du sort des personnes qui travaillent dans le réseau et des services qui seront donnés à la population. D'autres rencontres de la CSN avec la partie patronale sont à prévoir dans les prochaines semaines. De plus, la CSN tiendra une rencontre d'information avec les représentantes et représentants syndicaux des laboratoires les 23 et 24 janvier prochains. Elle participera aussi à une rencontre sur la planification de la main-d'œuvre pour le secteur des laboratoires médicaux au mois de février.

Dans l'ensemble de ses travaux, la CSN continuera de mettre de l'avant les préoccupations des membres concernant cette réorganisation. La structure de concertation élargie de membres terrain poursuit ses travaux, à raison d'au moins une rencontre par mois, ce qui permet de transmettre l'information aux membres rapidement. En terminant, soyez assurés que la CSN continuera d'être présente partout au Québec pour tenir des actions en faveur de nos laboratoires médicaux.

